

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 mars 2016	N° 2016-103

Convocation du 18 mars 2016

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Didier CAZABONNE à M. Nicolas FLORIAN

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h00
M. Michel LABARDIN à M. Alain JUPPE à partir de 12h30
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 10h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel LABARDIN de 11h30 à 12h30
M. Jean Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30

M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Nicolas BRUGERE à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h30
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE à partir de 11h40
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h45
Mme Laurence DESSERTINE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10

M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY jusqu'à 10h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h30
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FARAO à partir de 11h30
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECLADE à partir de 12h30
M. Pierre-de-Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Ariel PIAZZA à partir de 12h45
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
M. Michel POIGNONEC à M. Alain TURBY à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h50
M. Alain SILVESTRE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI à partir 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 mars 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	N° 2016-103

Marchés Publics - Prestations topographiques et foncières liées à la troisième phase du réseau de transport en commun en site propre de Bordeaux Métropole - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération concerne les prestations topographiques et foncières liées à la troisième phase du réseau de transport en commun en site propre.

Les prestations font l'objet d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum passé en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Les principales natures des prestations topographiques et foncières habituellement commandées sont des plans d'alignement et de nivellement, des plans de cession et des documents d'arpentage et des bornages et des implantations liés aux études et travaux sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine pour la troisième phase du réseau de transport en commun en site propre.

Une procédure d'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été adressée à la publication en date du 12 octobre 2015.

Durée du marché

Le marché est conclu pour une période de 4 ans, à compter de date la notification du marché au titulaire.

Montant

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum. Les montants du marché sont définis comme suit :

Montant minimum	Montant maximum
150 000,00 € HT (180 000,00 € TTC)	800 000,00 € HT (960 000,00 € TTC)

Modalités de financement

Les dépenses relatives aux bons de commande de ce marché seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal et au budget transport des exercices considérés, ceci au fur et à mesure de leur émission.

Attribution des marchés

Suite à la consultation, une offre a été déposée. La Commission d'appel d'offres réunie le 10 décembre 2015 a agréé la candidature et a décidé d'attribuer le marché de prestations topographiques, photogrammétriques et foncières au Groupement solidaire PARALLELE 45/ ABAC/ GEOSAT/ AGEO CONSEIL/ CERCEAU/ J.CAZENAVE/ SAUGEX/GEO-AQUITAINE/ANDRE sur la base d'un détail estimatif d'un montant de 236 460,00 € HT.

Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer le marché de prestations topographiques, photogrammétriques et foncières avec le groupement PARALLELE 45/ ABAC/ GEOSAT/ AGEO CONSEIL/CERCEAU/J.CAZENAVE/SAUGEX/ GEO-AQUITAINE/ANDRE sur la base d'un détail estimatif d'un montant de 236 460,00 € HT.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L. 2121-12 et 13 du Code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 33, 57 à 59, et 77 du titre I régissant les pouvoirs adjudicateurs,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 10 décembre 2015 attribuant le marché de prestations topographiques, photogrammétriques et foncières au groupement PARALLELE 45 /ABAC/GEOSAT/AGEO CONSEIL/CERCEAU/J.CAZENAVE/SAUGEX/GEO-AQUITAINE/ANDRE sur la base d'un détail estimatif d'un montant de 236 460,00 € HT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT que par sa décision en date du 10 décembre 2015, la commission d'appel d'offres a attribué le marché au groupement PARALLELE 45/ABAC/GEOSAT/AGEO CONSEIL/CERCEAU/ J.CAZENAVE/SAUGEX/GEO-AQUITAINE/ANDRE, portant sur les prestations topographiques, photogrammétriques et foncières liées à la troisième phase du réseau de transport en commun en site propre de Bordeaux Métropole ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché ;

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de Bordeaux Métropole autorise Monsieur le Président à signer le marché de prestations topographiques, photogrammétriques et foncières avec le groupement PARALLELE 45 /ABAC/GEOSAT/AGEO CONSEIL/CERCEAU/J.CAZENAVE/SAUGEX/GEO-AQUITAINE/ANDRE sur la base d'un détail estimatif d'un montant de 236 460,00 € HT.

Article 2 : Les dépenses relatives aux bons de commande de ce marché seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal et au budget transport des exercices considérés, chapitres 20, 21 et 23, ceci au fur et à mesure de leur émission.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 AVRIL 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 12 AVRIL 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Michel LABARDIN</p>
---	---